

Le point sur la mutualisation en assurance collective au Québec en 2016 – Ce qui change

Chaque année, la Société de compensation en assurance médicaments du Québec revoit les modalités de mise en commun qui s'appliquent en assurance collective au Québec. La Financière Sun Life a commencé à appliquer les nouveaux seuils et les nouveaux frais de mise en commun au calcul de tous les taux de renouvellement pour 2016 des contrats qui couvrent des résidents du Québec. Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les nouvelles modalités.

Qui ce changement touche-t-il?

Tous les assureurs groupe du Québec cotisent au régime de mutualisation. Ce régime protège les promoteurs de régime du secteur privé contre les répercussions financières que peuvent entraîner les règlements de frais de médicaments d'un montant élevé. Compte tenu des résultats des mises en commun des années précédentes, la Société de compensation en assurance médicaments du Québec a présenté un rapport au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le rapport, qui expose en détail les paramètres de la mise en commun des risques pour l'année 2016, a été approuvé par l'ensemble de l'industrie.

En quoi cela touche-t-il les promoteurs de régime?

Les seuils et les frais de mise en commun sont établis en vue de couvrir les règlements et les frais d'exploitation prévus en ce qui touche les médicaments sur ordonnance. Bien que la structure générale de la mutualisation des risques demeure semblable :

- de nouveaux seuils et frais de mise en commun s'appliquent pour 2016
- les montants admissibles demeurent les montants payés, et la formule de compensation utilisée est de 100 % de ce montant qui excède le seuil¹
- les médicaments admissibles demeurent ceux couverts par le régime privé²
- La mutualisation par certificat est maintenue.³

¹ http://www.mutualisation.ca/terms/fr/Modalites_2016.pdf

² Ibid.

³ L'énoncé a été repris du document suivant : http://www.mutualisation.ca/terms/fr/Modalites_2016.pdf

Paramètres de la mise en commun pour 2016⁴

Taille du groupe (nombre de certificats)	Seuil par certificat 2016	Frais annuels <i>Sans</i> personnes à charge	Frais annuels <i>Avec</i> personnes à charge
Moins de 25	8 000 \$	177,00 \$	488,00 \$
Entre 25 et 49	18 000 \$	101,00 \$	279,00 \$
Entre 50 et 124	32 500 \$	55,00 \$	150,00 \$
Entre 125 et 249	47 500 \$	36,00 \$	99,00 \$
Entre 250 et 499	67 500 \$	23,25 \$	64,00 \$
Entre 500 et 999	90 000 \$	16,50 \$	45,00 \$
Entre 1 000 et 2 999	115 000 \$	12,50 \$	34,25 \$
3 000 et plus	Libre marché – Régimes non assujettis à la mise en commun au Québec		

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

⁴ Les données du tableau ont été tirées du document suivant :
http://www.mutualisation.ca/terms/fr/Modalites_2016.pdf

Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life. 26/11/15 ML